

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 11 OCTOBRE 2023**

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 13

Date de la convocation : 05/10/2023 Date d'affichage : 05/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, Mme Adeline HENNICHE, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Raphaël MABBOUX, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, Mr Jacques ZIRNHILT, M. Serge PAGET, Mélina ISOUX, Thibault PUGNAT, Alicia GUILLOT-BERNIER.

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) : M. Ludovic PAYEN,

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS (Pouvoir à Mme Adeline HENNICHE),

Secrétaire de séance : Mr Serge PAGET

Délibération du Conseil Municipal n°2023-064**SAEM DES TELESKIS SALLANCHES/CORDON**

- Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la SAEM

Monsieur le Maire expose que la commune intègre dans son actif les parts sociales de la SAEM des téléskis Sallanches/Cordon et qu'à la suite des élections municipales, il convient de renouveler le conseil d'administration.

Le conseil municipal, doit aujourd'hui désigner un représentant au sein du Conseil d'Administration de la SAEM des téléskis Sallanches/Cordon, et ce pour la durée du mandat.

Est proposé :

- Mr Daniel BOTTOLLIER-CURTET en tant que membre titulaire
- Mme Mélina ISOUX en tant que membre suppléant

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DÉSIGNE, Mr Daniel BOTTOLLIER-CURTET comme représentant titulaire et Mme Mélina ISOUX en tant que représentante suppléante du conseil municipal au sein du Conseil d'administration de la SAEM des téléskis Sallanches/Cordon.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à Cordon, le 12 octobre 2023

Télétransmis en Sous-préfecture le **16 OCT. 2023**
Affiché le : **16 OCT. 2023**

Le Maire,
Mr François PARIS



Le Secrétaire de Séance,
Mr Serge PAGET

